

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

20/09/2024

### Date de l'affichage

20/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Davy BRUN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Stéphanie DEGAND, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER (arrivée à 19h08 pour la Délibération N°2024/86-03), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD & Joëlle VACHER.

### Absents excusés représentés

Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Yannick GUILLO, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Charlie GABILLON par Didier BALDY, Serge HAMELIN par Frédéric BRUNOT, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Francis OUDOT par Gilles BOUDOT, Jean-Yves RAVENNE par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT.

### Absents non excusés

Thomas LECONTE & Pierre PERRET.

**44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, 10 représentés, 2 absents non excusés à la séance.**

**Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

**01 OCT. 2024**

ID : 077-247700701-20240926-2024\_108\_25-DE

**2024/108-25 – OBJET : INTERVENTION DE LA PREVENTION ROUTIERE DANS LE CADRE DE LA « BRIE DES SENIORS »**

Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la Communauté de communes souhaite développer des actions de prévention routière à destination des seniors,

**Considérant** la possibilité pour le comité départemental de Seine-et-Marne de l'association Prévention Routière d'intervenir lors de la matinée du 19 novembre 2024 à La Chapelle Rablais pour une participation financière de 300 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE UN :**

Autorise le Président à signer la convention liant la Communauté de communes et l'association Prévention Routière pour l'intervention du mardi 19 novembre 2024.

**ARTICLE DEUX :**

Dit que la participation financière s'élève à 300 € et qu'elle est prévue au budget.

**ARTICLE TROIS :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 septembre 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

**01 OCT. 2024**

ID : 077-247700701-20240926-2024\_108\_25-DE